



Le dossier - pages 4-5

actualités

p.3

Déficit
de la
Sécurité
sociale



questions pratiques

p.8

Vos prestations
à la loupe :
les dépassements
d'honoraires



pour demain

p.10

Solutions
Épargne
pour vos
enfants
ou petits-
enfants





En 2009, Micom a fait preuve d'un réel dynamisme. Son développement sera moindre par rapport aux années précédentes, mais il sera encore bien là, avec 3500 nouveaux adhérents. Grâce à son savoir-faire, sa qualité de service, son sérieux et la confiance de ses réassureurs, Micom peut réaliser ses ambitions.

Pourtant, le contexte est difficile, la crise, les décisions du gouvernement pour combler le déficit abyssal de la Sécurité sociale alourdissent les charges des mutuelles avec l'augmentation du forfait journalier hospitalier et la contribution exceptionnelle pour financer la vaccination contre la grippe A/H1N1.

Ces mesures influent sur les cotisations des adhérents mutualistes. Seule la bonne gestion de Micom permet de limiter nos augmentations de cotisations, 3% en moyenne et aucune augmentation de la nouvelle gamme Micom Santé + pour faciliter son lancement. À comparer avec l'annonce par la Mutualité Française d'une augmentation moyenne minimum de 3,9%.

En 2009, Micom a aussi beaucoup travaillé à son rapprochement avec une autre mutuelle. L'union des moyens humains et financiers permettra, nous l'espérons, d'accroître son poids sur le marché, d'assurer son avenir et donc son indépendance. 2010 sera une année charnière.

En parlant d'avenir... tous mes vœux pour la nouvelle année.

Robert Lajoie
Président

Sommaire

Actualités	p. 3 Réduire le déficit de la Sécu : les mesures 2010
Dossier	p. 4-5 L'hypertension artérielle
Micom & Vous	p. 6 Compte-rendu de l'assemblée générale
Votre région	p. 7 Concours « Gagnez un vélo »
Questions pratiques	p. 8-9 Offre AM57 Bonus Fidélité Garanties et tarifs 2010 du Régime Minier
Pour demain	p. 10 Livret Épargne Vie Enfant Transmission Junior
Contacts	p. 11 Les agences Micom en région

AGENDA 2010

Notez les dates des prochaines Rencontres Prévention Santé

- Jeudi 4 mars à Hénin-Beaumont
- Jeudi 29 avril à Montceau-les-Mines
- Vendredi 4 juin à Alès
- Jeudi 7 octobre à Lens

Micom le mag' n° 21
Magazine d'information des adhérents Micom (Mutuelle nationale des personnels de l'industrie, du commerce et des mines).
Édité par Micom
24, boulevard de Courcelles
75017 Paris.
Directeur de la publication :
Jean-Claude Legeai.

Rédaction :
Brigitte Bucquet,
Véronique Micard.
Conception, réalisation :
Elton.
Crédits photos :
FNMF/N. Mergui
Fotolia
Impression :
Est-Imprimerie.
ISSN : 1770-0612

Mesures 2010 : réduire le déficit de la Sécu

Les principales mesures présentées par le gouvernement pour diminuer le déficit de la Sécu sont le déremboursement de certains médicaments et l'augmentation du forfait journalier. Des mesures qui alourdiront encore le budget des malades.

Le déficit de la Sécurité sociale devrait atteindre -23,5 milliards d'euros en 2009. Ce déficit est la conséquence directe de la crise. Les recettes de la Sécu reposant essentiellement sur les cotisations sociales prélevées sur les salaires, la hausse du chômage vide ses caisses.

BAISSE DU REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS

Principale mesure : la baisse du taux de remboursement de certains médicaments de 35% à 15%.

Il s'agit de 88 médicaments dont le service médical rendu (SMR) a été jugé faible et de 22 produits au SMR insuffisant. Cette mesure devrait permettre à l'assurance maladie de réaliser 145 millions d'euros d'économie. Pour le gouvernement, le taux de remboursement des médicaments ne doit dépendre « que d'un seul critère, qui est un critère exclusivement médical », affirme Roselyne Bachelot. C'est l'efficacité du médicament qui détermine le taux de remboursement, précise la ministre de la Santé.

HAUSSE DU FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER

Le forfait journalier hospitalier va passer de 16 à 18 euros. Depuis sa création en 1983, le forfait hospitalier a augmenté trois fois plus vite que l'inflation ! Les mutuelles prennent en charge le forfait hospitalier, le budget des ménages à l'hôpital ne sera donc pas augmenté, mais les mutuelles devront répercuter ce transfert de charges et augmenter leurs cotisations.

La Mutualité Française dénonce le taux de remboursement de 15% pour certains médicaments

La Mutualité Française a lancé une campagne de presse pour dénoncer la création pérenne d'un taux de remboursement de 15% pour certains médicaments pourtant jugés à service médical rendu (SMR) insuffisant ou faible par la Haute Autorité de santé (HAS). Pourquoi les faire rembourser par la collectivité ? ■



En bref

COMPRENDRE LES VIGNETTES DES MÉDICAMENTS ET LEUR COULEUR

- **La vignette blanche barrée :** remboursement à 100%, traitements reconnus comme « irremplaçables et plutôt coûteux », par exemple contre le cancer ou le sida.
- **La vignette blanche :** taux de prise en charge de 65%, le SMR de ces médicaments a été jugé important ou majeur
- **La vignette bleue :** taux de remboursement à 35%, produits traitant les troubles ne présentant pas de caractère de gravité.
- **La vignette orange :** pour les médicaments remboursés à 15% jugés à SMR insuffisant ou faible.

AUGMENTATION DU MONTANT DU CHÈQUE SANTÉ

Micom vous en parlait dans son dernier numéro, l'aide au paiement d'une assurance complémentaire santé a été revalorisée. Si vous avez de faibles ressources entre 626,75 € (montant du plafond de ressources de la CMUC) et 752,08 € par mois, pour une personne seule, vous pouvez bénéficier d'une aide pour payer votre cotisation Micom sous forme d'un chèque santé. Les montants de l'aide sont les suivants :

- Par personne couverte de :
- Moins de 25 ans : 100 €
 - De 25 à 49 ans : 200 €
 - De 50 à 59 ans : 350 €
 - De 60 ans et plus : 500 €.

Ces montants annuels s'appliquent aux contrats nouveaux et reconduits à compter du 1^{er} août 2009. Pour les contrats en cours à cette date, les montants précédemment en vigueur continuent de s'appliquer jusqu'à la reconduction annuelle du contrat.

Renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie.

L'hypertension artérielle, la maladie silencieuse

En France, l'hypertension touche plus de 17 millions de personnes, soit 50 % de la population des plus de 35 ans ! 10,5 millions d'hypertendus suivent un traitement, les autres ignorent ou négligent leur maladie. Pourtant l'hypertension peut entraîner de graves complications comme les maladies cardiovasculaires : infarctus, attaques cérébrales. Qu'est-ce que la tension artérielle, comment la mesurer, quelles sont les causes et conséquences de l'hypertension, quels sont les traitements et comment les rendre plus efficaces ?

L'hypertension artérielle

La tension artérielle correspond à la pression que le sang exerce sur la paroi des artères. C'est grâce à cette pression que le sang circule et apporte, aux organes vitaux, l'oxygène et différentes substances nécessaires à leur fonctionnement. Quand cette pression est trop importante, on parle d'hypertension artérielle, les médecins, eux, la nomment pression artérielle. La force exercée par le sang contre les parois des artères est trop élevée, les artères s'usent et le cœur, plus sollicité, se fatigue. Si elle n'est pas soignée, l'hypertension peut provoquer des maladies graves :

attaque cérébrale avec paralysie, angine de poitrine et infarctus, œdème pulmonaire par insuffisance cardiaque, insuffisance rénale conduisant à la dialyse.

UNE MALADIE SILENCIEUSE

L'hypertension artérielle se révèle le plus souvent lors d'une visite médicale de routine par la mesure de la tension. Aucun symptôme précis ne permet de détecter cette maladie à part quelques symptômes assez banals comme la fatigue, des maux de têtes, l'essoufflement. C'est la raison pour laquelle de nombreux hypertendus méconnaissent leur maladie. Dans la majorité des cas, les causes de cette maladie restent inconnues. Pourtant

certains facteurs peuvent favoriser son apparition : l'âge, l'hérédité, le tabagisme, une surcharge pondérale, le diabète...

DES FACTEURS DE RISQUES

Avec l'âge, nos artères se durcissent. Leurs parois sont moins élastiques et acceptent moins facilement le volume de sang expulsé par le cœur, cela favorise l'augmentation progressive de la pression artérielle. Ainsi, l'hypertension touche 1 % des 20 à 29 ans, 20 % des 60 à 69 ans mais 50 % des plus de 80 ans. D'autres facteurs à risque existent sur lesquels on peut agir, l'alimentation riche, en sel et en graisses, une vie trop sédentaire. Par ailleurs, on confond souvent être

stressé et être « sous tension ». Même si le stress peut provoquer une élévation de la pression artérielle et une accélération de la fréquence cardiaque, ce n'est que passager ; une fois le stress passé, la tension redevient normale.

COMMENT MESURER LA TENSION ARTÉRIELLE

Le niveau de tension artérielle est déterminé par la force avec laquelle le cœur se contracte et par la souplesse des artères. Quand votre médecin prend votre tension, il vous donne 2 chiffres. Que signifient-ils ? Le premier correspond à la pression exercée sur la paroi des artères lors d'un battement cardiaque, c'est-à-dire au moment où le cœur propulse le sang qu'il contient (c'est la pression systolique). Il est normalement au repos inférieur à 14. Le deuxième c'est la pression exercée entre 2 battements (pression diastolique), lorsque le cœur se remplit de sang qu'il éjectera au battement suivant en se contractant à nouveau. Il est normalement au repos inférieur à 9. Ces chiffres s'expriment en millimètres de mercure, 14 correspond à 140 millimètres de mercure et 9 à 90 millimètres de mercure. On parle d'hypertension quand le 1^{er} chiffre dépasse 14 et le second 9.

Les traitements de l'hypertension artérielle

La plupart du temps, l'hypertension se soigne, mais ne se guérit pas. Nous avons vu qu'en raison du manque de symptômes de cette maladie, de nombreux hypertendus s'ignorent. Et parmi les hypertendus qui suivent un traitement, seuls 1/3 ont une tension régulière. Les traitements de l'hypertension demandent une grande implication de la part des patients, c'est un traitement quotidien et à vie, difficile à doser, avec des effets secondaires possibles et une remise en question de ses habitudes de vie. Pourtant, une hypertension contrôlée réduit considérablement les risques. Un traitement antihypertenseur après 80 ans entraîne une réduction de 39 % des accidents vasculaires cérébraux (AVC) mortels, de 64 % de l'insuffisance cardiaque.

Conseils aux hypertendus

- ▶ Limiter la consommation de sel (moins de 6 g /jour) : ne pas mettre la salière sur la table, ne pas saler l'eau des pâtes, utiliser des épices, du citron pour compenser
- ▶ Réduire son poids : maintenir l'indice de masse corporelle en dessous de 25 kg par m²
- ▶ Limiter sa consommation d'alcool, 3 verres de vin par jour pour un homme et 2 pour une femme
- ▶ Adopter un régime alimentaire riche en légumes et fruits, consommer des produits laitiers allégés
- ▶ Pratiquer une activité physique régulière, au moins 30 minutes environ 3 fois par semaine
- ▶ Arrêter le tabac
- ▶ Contrôler sa tension par l'automesure avec la règle des 3 : 3 fois le matin et 3 fois le soir.

Le 1^{er} acte de prévention de l'hypertension est de mesurer sa tension, une fois par an après 40 ans et pour les hypertendus, de la contrôler régulièrement via l'automesure.

HYGIÈNE DE VIE ET DIÉTÉTIQUE

Pour les hypertensions faibles ou limites, les mesures d'hygiène de vie et de diététique sont même les seules prescrites, pour les cas plus sérieux, elles sont associées au traitement médicamenteux. Il faut commencer par observer son comportement alimentaire et « physique » pour se fixer des objectifs compatibles avec son mode de vie.

On sait que le tabac, le sel, l'alcool et la sédentarité favorisent l'hypertension. L'activité physique est bénéfique pour un hypertendu en augmentant les dépenses caloriques qui participent à la diminution durable de la pression artérielle. Il est toujours possible de bouger plus sans se faire mal, la limite étant l'essoufflement, il est recommandé de s'arrêter quand il n'est plus possible de parler pendant l'effort. On peut commencer par des activités d'intensité légère, marche sans se presser, jardinage, exercices d'étirement, puis, après 15 jours, passer à des activités d'intensité moyenne, vélo, natation, marche rapide, etc.

LES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Les causes de l'hypertension ne sont pas les mêmes chez tous les sujets. Diverses sortes de médicaments existent et il faut

quelquefois plusieurs semaines pour trouver le médicament ou l'association de médicaments qui normalise la tension. Ces traitements sont quelquefois mal vécus par les patients. Le malade peut douter de leur efficacité et mal supporter leurs effets secondaires ; maux de tête, crampes, diarrhées, troubles sexuels... Le médecin doit bien informer le patient de sa maladie et de ses risques et le patient ne pas hésiter à parler des effets gênants. Et surtout ne jamais prendre l'initiative d'en modifier les doses ou de l'arrêter. Une surveillance régulière est indispensable. ■

Quelques chiffres

L'hypertension artérielle représente **20 %** des consultations en médecine générale. Coût des médicaments antihypertenseurs : **4,4 milliards d'euros en 2006**. **2/3 des hypertendus** sont à haut risque ou très haut risque cardiovasculaire. **6 millions d'appareils** d'automesure sont utilisés en France.

Merci au docteur Paul Bocquet, cardiologue et président du réseau HTA Vasc Nord-Pas-de-Calais (www.htavasc.fr), association qui organise des actions de dépistage et prise en charge de l'hypertension artérielle dans la région.

Où trouver l'info ?

www.bienvivresatension.com
www.comitehta.org

Assemblée générale Micom de juin 2009

L'assemblée générale a présenté le bilan 2008 et les perspectives 2009.

Bilan 2008

2008 a été marquée par une crise financière sans précédent depuis 1929 dont l'impact s'est traduit pour Micom par une diminution des produits financiers. L'activité de la mutuelle, dans ce contexte difficile, a pourtant augmenté de 18%. En collectif, la croissance a été forte : +31%. Ce bon résultat est dû à des affaires nouvelles mieux équilibrées et à une politique de redressement judicieuse, en concertation avec nos partenaires. En individuel, la diminution des effectifs des adhérents Régime Minier (-1,5%) est compensée par la croissance des adhérents du régime général et local.

Micom représente aujourd'hui environ 200 000 personnes protégées en individuel et collectif. En 2008, Micom a poursuivi son développement avec l'ouverture de l'agence de Sarreguemines. Cette agence ouvre le samedi matin comme celles de Douai, Lens, Béthune et Forbach. Micom a participé aux foires de Douai, Lillers, Auchel, Alès, Aix-en-Provence et à des Salons de comités d'entreprise pour accroître sa notoriété dans les régions. Notoriété assurée par ses campagnes de publicité, affichage, radio mettant en valeur la notion de conseil et de proximité. L'accent a été mis sur la prévention avec des actions de dépistage du diabète, de distribution d'éthylotests et l'élargissement du public invité à nos Rencontres Prévention Santé. Enfin, la création de solutions prévoyance : Micom Capital, Micom Obsèques, Micom



Vos délégués vous représentent à l'assemblée générale Micom

TNS, commercialisées et gérées par la mutuelle permettent de proposer une offre complète aux adhérents.

Perspectives 2009

Pour l'exercice 2009, Micom devrait connaître une activité soutenue, sous l'impact des opérations collectives. Le nombre d'adhérents du régime général et local progressera de plus de 5%. L'exercice 2009 verra se concrétiser des opérations de rapprochement initiées en 2008, permettant à Micom de s'inscrire durablement dans le paysage de la Mutualité Française. ■

Ouverture à Paris d'une agence Micom



Micom a aménagé son siège social afin de créer une agence commerciale dans ses locaux du 24 boulevard de Courcelles, dans le 17^e arrondissement. Adhérents de la région parisienne, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour des informations sur votre dossier ou sur nos garanties prévoyance, épargne ou assistance.

Nos conseillères vous accueilleront du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

2010

VOS COTISATIONS

Dans la page Actualités, nous vous expliquons les mesures prises par le gouvernement pour réduire le déficit de la Sécurité sociale. Votre mutuelle voit ses charges s'alourdir avec la participation exceptionnelle à la mobilisation contre la grippe A/H1N1 et l'augmentation du forfait journalier hospitalier. Pourtant, **Micom a décidé de ne pas augmenter en 2010 sa nouvelle offre Micom Santé +** et de limiter au plus juste les augmentations sur les autres options : 3% en moyenne. Par contre, l'option FJ Régime Minier et la garantie FJH (ex CAN) se voient répercuter l'augmentation de 12,5% (de 16 à 18€) du forfait hospitalier.

LES AMÉLIORATIONS DE VOS PRESTATIONS

Afin de compenser le remboursement quasi inexistant du régime obligatoire, Micom a décidé la création d'un forfait pédicure au 1^{er} janvier 2010, pour les options Régime Minier, local, et général commercialisées.

Jeu Concours "Vélo"

Micom a organisé, aux mois de mai et juin derniers, un jeu concours sur le thème « Gagnez un vélo ». Toute personne demandant un devis Micom Santé + pouvait participer au jeu. Chaque agence Micom a effectué un tirage au sort pour désigner son gagnant. Félicitations aux gagnants repartis, la plupart, le jour même avec leur vélo et merci à tous les participants !



Les heureux gagnants



Béthune : Patricia FOUACHE - **Lens :** Christian BAILLEUL - **Hénin-Beaumont :** Francis MARCINIAC - **Douai :** Mme LEGHAY
Forbach : Catherine LACHEWIZZ - **Freyming-Merlebach :** Claire DUHAUT - **Sarreguemines :** Morad BENALLI FELLAG
Alès : Aymeric SAINT MARTIN - **Gardanne :** Pierre MAGNAN

Nouvelle adresse en centre ville de l'agence Micom d'ALÈS
 Francis COIN vous accueille depuis le 1^{er} juin au : 1, rue St-Vincent à ALÈS - Tél. : 04 66 52 22 96

FOCUS

sur vos prestations

Prise en charge des dépassements d'honoraires

Micom prend en charge les dépassements d'honoraires jusqu'à 250 % avec l'option Plus250 pour l'hospitalisation et les consultations. Que signifie ce montant ? Ce pourcentage s'applique au tarif de convention fixé par la Sécurité sociale (base de remboursement). Ce taux inclut le remboursement du régime obligatoire et celui de Micom, la Sécurité sociale ne prenant en charge qu'un pourcentage du tarif de convention.

Par exemple (dans le cadre du parcours de soins coordonnés)

La Sécurité sociale va vous rembourser 70 % du tarif de convention d'un spécialiste fixé à 23 €, c'est-à-dire 16,10 € moins la contribution forfaitaire de 1 €. Un remboursement à 100 % va vous couvrir de ce qu'on appelle le ticket modérateur ; vous serez remboursé de 22 €. Pour une consultation spécialiste de 50 €, vos remboursements selon votre garantie seront de :

Remboursement Micom + Sécurité sociale	100 %	150 %	200 %	250 %
Consultation spécialiste 50 €	23 € - 1 €* 22 €	34,50 € - 1 €* 33,50 €	46 € - 1 €* 45 €	50 € - 1 €* 49 €

* Contribution de 1 € au 01/01/05 à la charge des assurés (art-L.322-2 du code de la Sécurité sociale)

Bonus Fidélité

Pour les adhérents (antérieurs à 2010) aux options régime général et local commercialisées, le forfait optique est augmenté de 10 % à partir du 1^{er} janvier 2010.

Vous avez reçu un courrier personnalisé pour vous informer du nouveau montant de votre forfait.

Au fil des ans, de nouveaux bonus seront appliqués sur la chambre particulière, les dépassements d'honoraires et les implants dentaires.

Lexique

Tarif de convention

Le tarif de convention ou base de remboursement est le tarif appliqué par la Sécurité sociale à chaque acte médical et qui a fait l'objet d'une convention avec les professionnels de santé (exemple pour les médecins généralistes le tarif de convention est de 22 €).

Ticket modérateur

Différence entre le tarif de convention et le remboursement de la Sécurité sociale dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

Offre Spéciale Moselle - AM57 Régime Minier - Régime Local

Micom a lancé une nouvelle offre spécifique pour les affiliés du Régime Minier dont le conjoint est affilié au régime local dans le département de la Moselle. Les garanties sont celles du Régime Minier et se nomment option L57, M57, N57 et O57, l'option P n'est pas proposée. Vous trouverez ci-contre, le détail de ces prestations.

TARIFS 2010 – COUPLE ADHÉRENT RÉGIME MINIER – CONJOINT RÉGIME LOCAL				
	L57	M57	N57	O57
- de 60 ans	18,70 €	27,40 €	37,30 €	53,85 €
60 et plus	29,00 €	44,00 €	62,55 €	81,45 €

Cotisation supplémentaire par enfant à charge, voir ci-contre le tarif enfant Régime Minier. Application du tarif 60 ans et plus si l'un des adhérents a plus de 60 ans.

Pour tous renseignements complémentaires, rendez-vous dans votre agence de Forbach, Freyming-Merlebach ou Sarreguemines (voir coordonnées et horaires p. 11) ou faites le **N°Azur 0 810 810 779**

PRIX APPEL LOCAL

Vos garanties et tarifs 2010 Régime Minier et AM57

Ces garanties s'appliquent dans le cadre du parcours de soins coordonnés

ACTES ET FRAIS PRIS EN CHARGE	Option L/L57	Option M/M57	Option N/N57	Option O/O57	Option P
HOSPITALISATION CHIRURGICALE, MÉDICALE ET MATERNITÉ, FRAIS DE SÉJOUR	100 %	125 %	150 %	175 %	200%
CHAMBRE PARTICULIÈRE (2) FORFAIT AMBULATOIRE (2)	31 €/jour	40 €/jour	40 €/jour	40 €/jour	46 €/jour
SÉJOUR ACCOMPAGNANT (enfant de moins de 16 ans)	Néant	40 €/jour	40 €/jour	40 €/jour	46 €/jour
CONSULTATIONS, VISITES ANALYSES, RADIOLOGIE, AUXILIAIRES MÉDICAUX, AUTRES ACTES MÉDICAUX	100 %	125 %	150 %	175 %	200%
TRANSPORT PHARMACIE (vignettes blanches et bleues)	100 %	100 %	100 %	100 %	100%
PETIT APPAREILLAGE : Bas varices, semelles orthopédiques, ceintures lombaires, frais de réparation des audioprothèses (hors piles)		100% + 33% du dépassement			
OPTIQUE (3) Monture, verres et lentilles, Opération de la myopie	140 €	230 €	290 €	355 €	400 €
DENTAIRE Soins	100 %	100 %	100 %	100 %	100%
Prothèses et orthodontie remboursées par le régime obligatoire.	200 %	250 %	300 %	400 %	400%
Plafond prothèses dentaires par an et par bénéficiaire	460 €	930 €	1 380 €	1 830 €	2200 €
Implant dentaire (3)	Néant	100 €	120 €	140 €	160 €
PROTHÈSES MÉDICALES (3)	160 €	180 €	200 €	220 €	240 €
AUDIOPROTHÈSES (3) 2 ^e audioprothèse (3)	230 € / 69 €	310 € / 93 €	460 € / 138 €	610 € / 183 €	700 € / 210 €
CURES THERMALES (3) Frais de traitement et honoraires Frais de voyage et d'hébergement	230 €	310 €	310 €	390 €	420 €
PRÉVENTION					
Ostéodensitométrie (tous les 6 ans pour les femmes de plus de 50 ans)	100 %	125 %	150 %	175 %	200%
Vaccinations (seules ou combinées) diphtérie, tétanos, polio...	100 %	100 %	100 %	100 %	100%
VACCIN ANTIGRIPE	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
PRIME DE NAISSANCE (4)	Néant	190 €	190 €	190 €	190 €
ALLOCATION OBSÈQUES pour le décès du conjoint ou d'un ayant droit	400 €	540 €	540 €	540 €	540 €
ASSISTANCE À DOMICILE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

OPTION FORFAIT HOSPITALIER (1)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
CAPITAL PREMIER Option décès accident	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

COTISATIONS MENSUELLES	OPTION FORFAIT HOSPITALIER	OPTION L	OPTION M	OPTION N	OPTION O	OPTION P
Enfant	4,50 €	6,80 €	10,65 €	12,95 €	17,25 €	25,80 €
Moins de 60 ans	7,75 €	9,35 €	13,70 €	17,30 €	22,85 €	34,30 €
60 ans et plus	9,90 €	14,50 €	22,00 €	27,55 €	36,45 €	52,75 €

Nouveaux adhérents sans complémentaire santé antérieure

65 ans et +	11,15 €	15,90 €	23,45 €	29,20 €	38,80 €	57,65 €
-------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Les tarifs ci-dessus sont applicables aux affiliés du Régime Minier résidant en France.

COTISATIONS CAPITAL PREMIER

Jusqu'à 69 ans	3,40 €	70 ans et plus	9,10 €
----------------	--------	----------------	--------

En cas de non respect du parcours de soins coordonnés, la baisse de remboursement de l'assurance maladie n'est pas prise en charge par Micom. La participation forfaitaire (1€ au 1/01/05) et les franchises médicales instaurées au 01/01/08 ne sont pas remboursables par Micom. Les remboursements sont limités aux frais réels.

Les prestations exprimées en pourcentage s'appliquent à la base de remboursement fixé par la Sécurité sociale. Ces taux incluent le remboursement du régime obligatoire et celui de Micom. Les prestations exprimées en euros représentent un montant maximum de remboursement qui s'ajoute au remboursement de la Sécurité sociale.

- (1) Durée illimitée en hospitalisation médicale et chirurgicale, limitée, par année civile, à 90 jours en soins de suite et à 30 jours en psychiatrie.
- (2) Durée illimitée en hospitalisation chirurgicale et limitée, par année civile, à 90 jours en hospitalisation médicale et en soins de suite à 30 jours en psychiatrie.
- (3) Montants en euros limités par année civile et par bénéficiaire. Sur présentation des justificatifs.
- (4) Uniquement si inscription de l'enfant.

Votre mutuelle Micom vous propose des solutions d'épargne pour vos enfants ou petits-enfants.

Épargnez pour financer leurs projets et les aider à démarrer dans la vie, c'est rassurant.

Livret Épargne Vie Enfant et Transmission Junior vous permettent de remplir ce rôle « protecteur » sur les générations futures avec une épargne à la rentabilité sans risques et à la fiscalité avantageuse.

Une épargne souple

Grâce au Livret Épargne Vie Enfant et Transmission Junior, vous pouvez constituer, à votre rythme, une épargne, avec :

- des versements périodiques mensuels par prélèvement automatique avec une cotisation minimale et la possibilité de faire des versements complémentaires à tout moment ;
- ou des versements libres avec un minimum fixé.

Pour bénéficier des avantages fiscaux de l'assurance vie, il est préférable de souscrire pour une durée d'au moins 8 ans. Mais en cas de besoin ponctuel d'argent, une demande d'avance est possible, elle sera remboursée par la suite.



Une épargne sûre et rentable

Depuis le 1^{er} août 2009, le rendement du Livret A est passé de 1,75 à 1,25 %. **Micom vous propose une solution d'épargne à un taux nettement supérieur.**

Sur les dernières années, les taux de rendements nets versés sont les suivants :

Année	2008	2007	2006	2005	2004
Taux en %	4,50 %	4,68 %	4,63%	4,61%	4,85 %

Chaque début d'année, un taux net minimum est garanti (3,60 % pour 2009). En fin d'année, le taux de rendement définitif est connu en tenant compte de la participation aux bénéfices et votre épargne est valorisée.

Une fiscalité avantageuse

Lorsque le contrat a plus de 8 ans, si les retraits comportent une part d'intérêts inférieure à 4 600 €/an (personne seule) ou 9 200 €/an (couple) aucun impôt n'est dû. Ainsi, même pour des retraits de plusieurs milliers d'euros, il peut n'y avoir aucun impact fiscal. Au-delà de ces montants, l'excédent est soumis à une taxe de 7,5 %. Et en cas de décès, les personnes désignées comme bénéficiaires reçoivent directement l'épargne en compte sans régler de frais de succession (dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire pour des versements effectués avant 70 ans). ■

Fiches d'identité

Livret Épargne Vie Enfant

Constituer une épargne pour son enfant

L'épargne est disponible à tout moment, mais un enfant mineur devra avoir le consentement de ses parents pour effectuer des retraits.

Versements périodiques : 10 € / mois minimum

Versements libres : 100 € / versement minimum

Livret Épargne Vie Enfant devient automatiquement

Livret Épargne Vie aux 18 ans de l'enfant afin de continuer à lui constituer une réserve financière.

Transmission Junior

Faire bénéficier un petit-enfant d'un capital à une date fixée à l'avance

Versements mensuels : 40 € / mois minimum

Versements libres : 300 € / versement minimum

Le capital sera versé à votre petit-enfant au terme que vous avez fixé, que vous soyez vivant ou non. Vous conservez la maîtrise du contrat, vous pouvez suspendre les versements ou retirer l'épargne à tout moment. Il n'y a pas de limite d'âge à l'adhésion, il faut simplement être grand-parent.

Pour toute information complémentaire **N°Azur 0 810 810 779**

PRIX APPEL LOCAL

Les agences Micom

PARIS

PARIS (75017)
24 boulevard de Courcelles
Numéro Azur : 0 810 810 779
Fax : 01 43 18 34 08
contact@micompreicom.com
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

NORD/PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE (62400)
AGENCE OUVERTE LE SAMEDI MATIN
FRANCK DEBRAY
Place Georges Clémenceau
Tél./Fax : 03 21 53 42 46
bethune@micompreicom.com
Ouvert le lundi de 14 h à 18 h, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h.

LENS (62300)
AGENCE OUVERTE LE SAMEDI MATIN
MARTINE BLONSKI
37 rue René Lanoy
Tél./Fax : 03 21 70 85 26
lens@micompreicom.com
Ouvert le lundi de 14 h à 18 h, du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h.

HÉNIN-BEAUMONT (62110)
ISABELLE FERON
153 rue Elie Gruyelle
Tél./Fax : 03 21 76 68 80
henin@micompreicom.com
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

DOUAI (59500)
AGENCE OUVERTE LE SAMEDI MATIN
FABIENNE SAIVET
396 rue de Paris
Tél./Fax : 03 27 89 93 02
douai@micompreicom.com
Ouvert le lundi de 14 h à 18 h, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h.

Les agences ANGDM accueillent les adhérents Micom lors des permanences des antennes régionales.

Pour connaître les jours et horaires de permanences, appelez le :

N°Azur 0 810 810 779

PRIX APPEL LOCAL

SUD

ALÈS (30100)
FRANCIS COIN
NOUVELLE ADRESSE AU 1^{er} JUIN 2009
1 rue Saint Vincent
Tél./Fax : 04 66 52 22 96
ales@micompreicom.com
Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
LE MERCREDI SUR RENDEZ-VOUS.
Permanences La Grand Combe, les 2, 3 et 4^e mercredi de 9 h à 12 h.
Permanences dans Hérault le 1^{er} mercredi du mois, à Graissessac de 9 h 30 à 12 h, au Bousquet d'Orb de 13 h 30 à 16 h.

GARDANNE (13120)
VALÉRIE SQUILLARI
24 bd Carnot
Tél./Fax : 04 42 65 87 48
gardanne@micompreicom.com
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Sites internet : www.mutuellemicom.com

Consultation de votre compte adhérent.
 Vos remboursements, votre dossier à partir du site : **mutuellemicom.com** : espace adhérent rubrique IMOTEP ou directement à l'adresse : **mutuellemicom.micompreicom.com**

Service Adhérents
Accueil téléphonique et dans nos bureaux à Paris, 24 bd de Courcelles du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Service gestion - remboursements, prises en charge, carte d'adhérent
Tél. : 01 43 18 34 00 - Fax : 01 43 18 34 40

N°Azur 0 810 431 661

PRIX APPEL LOCAL

Pour vos correspondances : Micom - 24 bd de Courcelles - 75017 Paris

MOSELLE

SARREGUEMINES (57200)
AGENCE OUVERTE LE SAMEDI MATIN
DAVID CARACCILO
12 rue Utschneider
Tél./Fax : 03 87 09 21 03
sarreguemines@micompreicom.com
Ouvert le lundi de 14 h à 18 h, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h.

FORBACH (57600)
AGENCE OUVERTE LE SAMEDI MATIN
LOUIS DE SIMONE
117 rue Nationale (zone piétonne)
Tél./ Fax : 03 87 88 35 21
forbach@micompreicom.com
Ouvert le lundi de 14 h à 18 h, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h.
SAUF MERCREDI APRES-MIDI : UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

FREYMING MERLEBACH (57800)
RÉGIS BECK
44 rue Nicolas Colson
Tél./Fax : 03 87 04 08 14
freyming@micompreicom.com
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Bulletin d'abonnement

- L'un de vos proches désire recevoir *Le Mag* gratuitement ?
- Remplissez le bulletin ci-dessous :
- NOM :
- PRÉNOM :
- ADRESSE :
-
-
-
- Retournez-le sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur à :
- Micom - Abonnement Le Mag - 24, bd de Courcelles - 75017 Paris

Transmission JUNIOR



Les clés d'un avenir plus sûr pour vos petits-enfants



Un contrat réservé aux grands-parents désirant constituer une épargne au profit de leurs petits-enfants

- ▶ Vous pouvez adhérer à Transmission Junior **quel que soit votre âge**
- ▶ Vous épargnez à votre rythme, des versements mensuels de 40 € ou plus, des versements libres de 300 €
- ▶ Vous déterminez l'âge de votre ou de vos petits-enfants au moment du versement du capital
- ▶ Vous bénéficiez d'une épargne sûre et rentable, taux net de 4,50% en 2008
- ▶ Vos petits-enfants bénéficient du régime fiscal avantageux de l'assurance vie
- ▶ En cas de décès, votre épargne continue à fructifier jusqu'à la date fixée pour le versement du capital

Renseignez-vous dans votre agence Micom ou renvoyez le coupon ci-dessous à :
Micom - 24, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS

Oui, je souhaite recevoir une documentation **Transmission Junior**

Nom : _____

Prénom : _____

Numéro d'adhérent : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] Ville : _____

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] E-mail : _____